

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS200

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la troisième ligne de la dernière colonne du tableau à l’alinéa 2, substituer au montant :

« 26,4 »

le montant :

« 26,6 ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la dernière colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« 0,2 »

le montant :

« 0,0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d’appel vise à attirer l’attention sur l’Etablissement Français du Sang, grand absent du PLFSS.